



# AUTORISATION PARENTALE

## ACCES AUX POSTES INFORMATIQUES DU BIJ

Je soussigné(e).....responsable légal(e)  
de.....

Autorise     N'autorise pas

Mon fils ou ma fille à bénéficier de l'accès aux postes informatiques et à **Internet** proposé par l'esc@le (recherche documentaire, consultation e-mail, tchat, réseaux sociaux).

Afin d'informer et de sensibiliser votre enfant à l'utilisation d'Internet, le test « passe ton permis web » sera effectué avec un informateur jeunesse lors de la première utilisation d'un poste.

**L'accès aux réseaux sociaux (Facebook, Twitter...)  
est strictement interdit aux moins de 13 ans**

Âge du jeune :

Conformément aux obligations du RGPD, les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique dont la responsabilité incombe à Monsieur le Maire.

J'ai pris connaissance que ces informations sont enregistrées dans un fichier par le personnel de l'esc@le qui ne traitera et n'utilisera mes données que pour me contacter et assurer le suivi du Service. Elles ne seront conservées dans notre base active que pendant la durée du traitement et au plus pour une durée de 5 ans.

J'accepte de recevoir par  SMS     Mail les différentes informations sur l'actualité de l'esc@le.

J'accepte que mon enfant reçoive par  SMS     Mail les différentes informations sur l'actualité de l'esc@le.

*Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée et dans la mesure où cela est compatible avec l'activité de traitement, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition sur présentation d'un motif légitime, de limitation, de portabilité, d'effacement, d'introduire une réclamation auprès de la CNIL. Vous pouvez exercer ces droits en envoyant votre demande au délégué à la protection des données par voie postale à l'adresse Mairie de Sèvres – Service X – 54 Grande rue – 92310 Sèvres ou par courriel à l'adresse [dpo@ville-sevres.fr](mailto:dpo@ville-sevres.fr) en joignant un justificatif de votre pièce d'identité.*

Fait à .....

Le...../...../.....,

Je certifie avoir pris connaissance du règlement de l'espace informatique et avoir compris que je demeure responsable des actes de mon enfant lors de l'utilisation d'Internet par celui-ci.

Le.....

Signature :



51 Grande Rue  
92 310 Sèvres

☎ 01 41 14 12 20

☎ 01 49 66 03 07

[www.ville-sevres.fr](http://www.ville-sevres.fr)

Courriel : [lescale@ville-sevres.fr](mailto:lescale@ville-sevres.fr)

## RAPPEL DU REGLEMENT CONCERNANT L'USAGE DES POSTES INFORMATIQUES

- ✓ L'accès aux postes informatiques est prioritairement réservé aux usagés ayant entre 15 et 30 ans.
- ✓ Les postes sont utilisables sur demande à l'un des membres de l'équipe, qui se réserve le droit d'en refuser l'accès.
- ✓ Un maximum de 2 personnes est autorisé sur chaque poste, sauf autorisation préalable d'un membre de l'équipe.
- ✓ La durée quotidienne d'utilisation des postes par personne est limitée comme suit :
  - ½ heure par personne\* pour toute activité dite de loisirs.
  - 1 heure par personne\* pour les travaux de bureautique et pour les recherches d'information sur Internet.
- ✓ Priorité est donnée aux recherches d'information, de stage, d'emploi, ou liées à des travaux scolaires, de bureautique.
- ✓ Pour des raisons d'hygiène, il est interdit de boire et de manger à l'esc@le.
- ✓ Il est interdit d'installer une imprimante soi-même. L'impression de documents est possible sur demande à l'un des membres de l'équipe.
- ✓ L'impression de documents est autorisée dans la limite de 5 par jour et de 15 par semaine par personne..

*En cas d'affluence, les membres de l'équipe peuvent se réserver le droit de vous demander de quitter votre activité de loisirs, afin de placer une personne ayant des travaux ou des recherches précises à effectuer.*

\*sur demande, l'équipe peut renouveler une deuxième fois ces temps d'utilisation selon affluence.

### Quelques règles de bonne conduite sur Internet :

Bien utiliser internet, c'est déjà en comprendre les règles, c'est entrer dans un espace virtuel qui appartient à tout le monde. Les règles qui s'y appliquent, sont les mêmes que celles de la vie quotidienne, il n'est pas permis d'utiliser sa messagerie ou même de créer un blog pour :

- \* Dire du mal, répandre des rumeurs, harceler ou menacer les autres. Vous pouvez vous-même en être la victime !
- \* Injurier des personnes ou des groupes
- \* Provoquer à commettre des actes dangereux ou punis par la loi
- \* Diffuser des images violentes ou pornographiques
- \* Inciter à consommer des substances interdites

### Bon à savoir :

- ∅ Vous enfreignez la loi du droit d'auteur, en téléchargeant illégalement ou en partageant des fichiers (films, musiques, logiciels, etc. ...)
- ∅ Ce que vous mettez sur les réseaux sociaux peut être lu par tous et utilisé à votre insu. Vous devez donc faire attention à ce que vous y racontez.
- ∅ Il peut arriver de recevoir des messages à caractère sexuel, et vous pouvez être tentés de visiter des sites pornographiques, ou d'autres prônant l'anorexie ou le suicide. Sachez que les images, tout comme certaines idées, ne sont pas toujours le reflet d'une saine réalité.
- ∅ Vous pouvez désirer vous lier d'amitié avec des inconnus rencontrés en ligne ; il peut être dangereux d'accepter un rendez-vous avec des personnes que vous ne connaissez pas.
- ∅ Préservez votre image : n'envoyez pas de photos, ni de vidéos de vous à n'importe qui.
- Protégez vos données personnelles et utilisez un pseudo, même s'il n'est pas demandé ; ne divulguez jamais votre nom, âge, adresse, téléphone, mot de passe. Ces données peuvent être exploitées par des personnes mal intentionnées ou même utilisées à des fins commerciales abusives.
- Si vous envisagez un achat en ligne, prévenez un adulte et demandez-lui de vérifier la crédibilité du site et des moyens de paiements proposés.

*Si vous avez déjà rencontré des problèmes ou pour vous renseigner, vous pouvez vous rendre sur [www.e-enfance.org](http://www.e-enfance.org) ou prendre contact avec Net Ecoute Famille (0820 200 00)*